MAIRIE
DE
BUISSON
84110

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2022 à 18h30, mairie de Buisson

Présents : Mmes Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG (arrivée à 19h05), Christine SERRET
M. Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE

Nom du secrétaire : Philippe PUIGMAL

Quorum atteint

Ordre du jour :

Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne 2 avenants au marché du Bistrot. L'ensemble des conseillers présents accepte de rajouter ce point.

1. **Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2022**
   Votants :
   Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

2. **Attribution des marchés pour la restauration de la fontaine**
   Rapport de la commission du 16 septembre 2022 17h.
   La procédure réglementaire au marché MAPA a été réalisée. La consultation a été lancée sur la plateforme AWS Marchés publics et au BOAMP avec une date limite fixée au 8/09/2022 à 12h. La commission d'ouverture des plis s'est réunie en date du 8/09/2022 et du 16/09/2022, un pli a été réceptionné dans les délais et analysé par la maîtrise d'œuvre représenté par M. Jouve architecte. Le conseil a validé la décision de la commission MAPA et retenu l'offre de l'entreprise NEO TRAVAUX (mandataire) et Atelier Jean Loup Bouvier (co traitant) pour un montant de 67 333.70 € HT
   Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

3. **DPU vente de la maison Bernard**
   Nous n'exerçons pas notre droit de préemption urbain
   Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

23, Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 –
Courriel : accueil@marie-buisson.com 20/09/2022

4. **Changement du plan comptable au 1er janvier, passage de la M14 à la M57**

L'obligation de ce changement s'imposera au 1er janvier 2024. En accord avec le centre de gestion comptable de Vaison La Romaine, il est souhaité de se familiariser avant la date butoir. Ce choix doit être validé par le conseil municipal pour application au 1er janvier 2023. Je vous propose de le valider.

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Arrivée de Sylvie PUECHLONG

5. **Délibération modificative Budget Investissement**

Note explicative de l'adjoint aux finances, Jacques Piot

Ayant reçu la subvention de l'Etat pour le FNADT à hauteur de 83 647,70 €, nous votons la répartition suivante sur le budget investissement :

- 4 000 € pour le PLU
- 4 500 € pour l'éclairage de la place et l'église
- 43 387 € pour la fontaine
- 30 000 € pour la tour de guet
- 1 500 € pour l'étude d'opportunité de la maison Girard
- 260 € pour la signalisation des points d'intérêt

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

6. **Demande d'acquisition d'un logement communal conventionné à loyer modéré**

Rencontre avec le pétitionnaire le 26/08/2022.

Un logement social est règlementé par le code de la construction et de l'habitation aux articles L443-7 et suivants. Le locataire désireux d'acquérir le logement conventionné (convention avec l'Etat le 7 août 2008 pour la réhabilitation de 2 logements) à loyer modéré occupé depuis le 1er mai 2009 pourrait au regard de la loi l'acheter. La cession d'un élément du parc immobilier modifierait la convention en préfecture (transmettre un dossier de demande à la DDT), génèrerait la création d'une copropriété et des frais pour les différents propriétaires.

Arguments en défaveur de cette acquisition :

- Perte de la cohésion patrimoniale et difficultés de gestion de la nouvelle copropriété. Souhait de garder le parc locatif actuel composé de 4 appartements.
- Maintenir l'unité foncière.
- Modification de la convention avec la préfecture

Suite défavorable donnée à cette demande.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

7. **Demande d'exonération de loyer pour un local non utilisé**

Cette exonération concerne la période du 1er au 15 août 2022. Le locataire ayant libéré le local au 1er juillet, nous votons l'exonération du payement du loyer de la 1ère quinzaine d'août, soit 125,00 €.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

23, Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 –
Courriel : accueil@marie-buisson.com 20/09/2022

8. **Approbation du rapport n°9 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public**

Il est proposé, conformément aux propositions de la Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Commune Vaison Ventoux, de sortir des compétences statutaires de la Communauté de Communes l'éclairage public afin de restituer cette compétence aux communes.
Il est proposé de recalculer le montant des charges transférées par les communes, en tenant compte du coût lié à cette compétence initialement.
La commune verse 6 473 € ; 1 244 € correspondent à la prestation SEV ;
5 229 € restent à la charge de la commune de Buisson.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

9. **Vente de l'ancien portail du garage transformé en locaux techniques du « Bistrot de Buisson »**

Prix d'achat en 2016 : 2 000 €

-10% de vétusté par an : 800 €

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

10. **Avenants aux marchés publics concernant le « Bistrot de Buisson » :**

- SAS Froid Cuisine Industrie : 2 652,00 € TTC : fourniture et pose d'une table à induction et d'une table adossée
  Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

- ELERGIE CSE SARL : 479.03 € TTC : création d'une alimentation pour une plaque à induction avec une protection électrique
  Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses :

- Repas concours de soupe à Buisson : réunion de travail le 5 octobre à 20h pour tous les volontaires qui souhaitent apporter leur aide à la réussite de cette soirée.
- Courrier de M. Charon concernant les coulées de boue lors des orages du 7 et 8 septembre
- Atelier communal, APD : réunion de travail
- Lettre anonyme

La séance est levée à 20h15

Le Maire,

Chantal FRITSCH

Le secrétaire de séance,

Philippe PUIGMAL

23, Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 –
Courriel : accueil@marie-buisson.com 20/09/2022